

LES EMBALLAGES EN VERRE SE RECYCLENT À L'INFINI !



Une fois triée, une bouteille en verre redevient une bouteille en verre. 7 emballages sur 10 sont aujourd'hui triés et recyclés, l'objectif est d'atteindre 10/10 !

Le calcin, verre issu de la collecte, trié et débarrassé de ses impuretés, est la première matière utilisée pour fabriquer les bouteilles.

CITEO

Consignes de tri

Les bouteilles, les bocaux et les pots en verre sont à déposer dans les contenants dédiés !
(Sans bouchon, ni couvercle)

La vaisselle en verre cassée ou abîmée ne doit pas être déposée dans le bac de tri mais dans la poubelle des ordures ménagères.

(Le verre culinaire a une composition chimique et une température de fusion différentes du verre d'emballages. Il est impossible de l'utiliser dans les fours verriers sans dégrader la qualité du verre produit.)

Recycler le verre, c'est économiser des ressources naturelles : sable et calcaire, faire des économies en eau et d'énergie, et limiter les rejets de CO2.



Quelques données sur les 3RD'Anjou

Tonnage de verre collecté sur l'année 2022 et sur l'ensemble du territoire des 3RD'Anjou : 6 240 Tonnes (51,57kg/hab/an).

Tout le verre collecté est recyclé en France ; selon les besoins des usines de recyclage de Reims (51), Veauche (42), Wingles (62) ou encore Vayres (33).

Astuce des 3R

Pensez à la réutilisation des bouteilles. En Pays-de-la-Loire l'association Bout' à Bout' met en place une filière locale de réutilisation de contenants en verre, ceci afin de les substituer aux bouteilles jetables. Si vous remarquez le logo sur l'étiquette de vos bouteilles, pensez à les rapporter soit en magasin ou chez le producteur. Elles seront ensuite lavées à Clisson (44) et réutilisées.

